

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

CTM du 12 mars 2014

## Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Madame, monsieur,

Les contours de ce que le président de la République a appelé le pacte de responsabilité et ses conséquences pour les salariés se sont précisés depuis le dernier CTM.

Notre confédération, on le sait, a indiqué qu'elle ne s'associerait pas à ce que nous continuons à appeler un « marché de dupes ».

Le « relevé de conclusions », signé par trois organisations syndicales avec les organisations patronales ne contient en effet aucun engagement chiffré sur la création d'emplois ou les salaires.

Il renvoie aux branches professionnelles le soin d'ouvrir des négociations ou des discussions sans aucune contrainte quant aux résultats à atteindre ou aux engagements à prendre.

Ce qui est resté ce sont de nouvelles exonérations de cotisations sociales pour les entreprises qui pourront de l'aveu même du président du Medef alimenter les dividendes.

De surcroît il s'agit aussi dans le cadre de ce pacte d'avaliser 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales, ce qui aura à coup sûr un effet récessif donc négatif sur l'emploi, la protection sociale, les services publics et le pouvoir d'achat.

Les déclarations de la Ministre de la Fonction Publique du 10 mars annoncent et une décentralisation encore accentuée avec des transferts de compétences de l'État, et un nouveau tour de vis sur les salaires et rémunérations des fonctionnaires : non seulement le blocage de la valeur du point d'indice est confirmé pour 2014, mais aussi de fait pour 2015, mais elle parle de « demander un effort supplémentaire pour les fonctionnaires », donc d'une nouvelle baisse du pouvoir d'achat. Le fait de préciser qu'« il faudrait peut-être que seuls les mieux payés soient mis à contribution » n'est nullement rassurant. Les fonctionnaires de catégorie A, nombreux dans ce ministère, sont donc ciblés.

La presse affirme que le gouvernement envisage de revenir sur les 60 000 créations de postes annoncées (qui rappelons-le sont gagées par autant de suppressions dans d'autres ministères) pour économiser 50 millions d'euros. Nous posons la question : qu'en est-il ?

Les personnels de l'Éducation Nationale subissent les conséquences de l'austérité. La loi de refondation de l'école en est un des outils.

Les revendications des personnels ne sont pas entendues et l'amertume est grande.

C'est ce que nous avons encore vu lors des récents mouvements de grèves et de manifestations dans les établissements secondaires, notamment en région parisienne, alors que les dotations prévues pour la rentrée 2014 ne compenseront pas la montée démographique.

En lieu et place, il vient d'être annoncé que les projets de décrets sur les obligations de service des professeurs du secondaire seraient inscrits à l'ordre du jour du CTM du 27 mars. Le ministre persiste à refondre les obligations de service des professeurs du secondaire. Ce projet serait justifié par la reconnaissance de l'ensemble des missions des professeurs ! Mais de quelle reconnaissance parle-t-on ? Il n'y a donc aucune revalorisation salariale -c'est même l'inverse- .

En réalité le premier enjeu est de faire disparaître les décrets de 50, et avec eux de détricoter les garanties statutaires nationales. La première tentative a buté sur la grève des professeurs de CPGE. Mais la nouvelle mouture obéit à la même logique que la première. Nous avons pour notre part demandé que les discussions se poursuivent sur d'autres bases et principes que celles de novembre dernier. Ce n'est pas le cas. L'allongement du temps de présence, le renforcement des tutelles locales sont au rendez-vous. Il n'y aucune base pour y voir une avancée des revendications des personnels : le ministre a parlé un peu vite d'accord historique. Ce sont les personnels qui trancheront !

Sur la réforme des rythmes scolaires, la revendication demeure. Le mécontentement des personnels enseignants comme territoriaux est grand. Cette réforme dégrade les conditions de travail de tous les personnels et les conditions d'apprentissage et d'accueil de tous les élèves.

Nous réaffirmons ici notre demande que la réforme soit suspendue à la rentrée 2014 comme nous l'avons fait le 18 décembre, les syndicats FO, CGT, SUD et FSU des enseignants du 1<sup>o</sup> degré et des personnels territoriaux.

C'est dans le même sens qu'avec plusieurs organisations nous nous sommes à nouveau adressés au ministre le 21 février pour que la réforme des rythmes scolaires soit remise à plat par le retrait du décret du 24 janvier. Cette réforme, si elle est emblématique d'une logique de territorialisation de l'école, dans le contexte de la décentralisation, ouvrant ainsi la voie à l'accroissement des inégalités, ne cessera pas de susciter le rejet. C'est une certitude.

Les personnels de l'Éducation Nationale sont comme toutes les catégories de salariés victimes de la politique d'austérité.

Nous sommes donc pleinement partie prenante de l'appel à la grève interprofessionnelle et aux manifestations du 18 mars, auxquelles appellent les confédérations Force Ouvrière et CGT ainsi que la FSU et SUD-Solidaires, pour que les salariés du secteur public comme du secteur privé fassent entendre leurs revendications.